

Etude de préfiguration de la future REP des emballages industriels et commerciaux 24 avril 2023

Discours d'introduction de Madame Bérangère Couillard, secrétaire d'État chargée de l'Écologie

Présentation ADEME du contexte et des données de cadrage – 15 min

Présentation par le groupement des bureaux d'études du calendrier et de la méthodologie de l'étude – 30 min

Echanges – questions / réponse – 1 heure



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ETUDE DE PREFIGURATION DE LA FILIERE REP APPLIQUEE AUX EMBALLAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Comité de suivi n°1 – Contexte et données de cadrage

Contact ADEME suivi de l'étude :

Aurore Lamilhau-Palou : aurore.lamilhau-palou@ademe.fr

Contexte

CADRE JURIDIQUE EUROPEEN

La Directive européenne 94/62/CE du 20 décembre 1994 (dans sa version consolidée) impose une mise en place du régime de responsabilité des producteurs (REP) à l'ensemble des emballages et cela, au plus tard le 31 décembre 2024. *

CADRE JURIDIQUE FRANCAIS

L'article L. 541-10-1 (modifié par la Loi AGEC et la Loi Climat Résilience) du code de l'environnement étend le principe de REP à tous les emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels non déjà couverts par la REP des emballages ménagers.

* Article 7.2 : « Les États membres veillent à ce que, au plus tard le 31 décembre 2024, des régimes de responsabilité élargie des producteurs soient mis en place pour tous les emballages conformément aux articles 8 et 8 bis de la directive 2008/98/CE ».

Contexte

CADRE JURIDIQUE FRANCAIS

L'article L. 541-10-1

« Relèvent du principe de responsabilité élargie du producteur en application du premier alinéa du I de l'article L. 541-10 :

*1° Les emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les ménages, y compris ceux consommés hors foyer ;
...*

2° Les emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels et qui ne sont pas déjà couverts par le 1° du présent article, à compter du 1er janvier 2025, à l'exception de ceux qui sont consommés ou utilisés par les professionnels ayant une activité de restauration, pour lesquels ces dispositions s'appliquent à compter du 1er janvier 2023...».

Contexte

CADRE FRANCAIS

Les **emballages ménagers** sont sous REP depuis le 1er janvier 1993.

Pour les **emballages professionnels**, le principe de la REP est mis en œuvre en deux temps pour les emballages non déjà couverts par la REP des emballages ménagers :

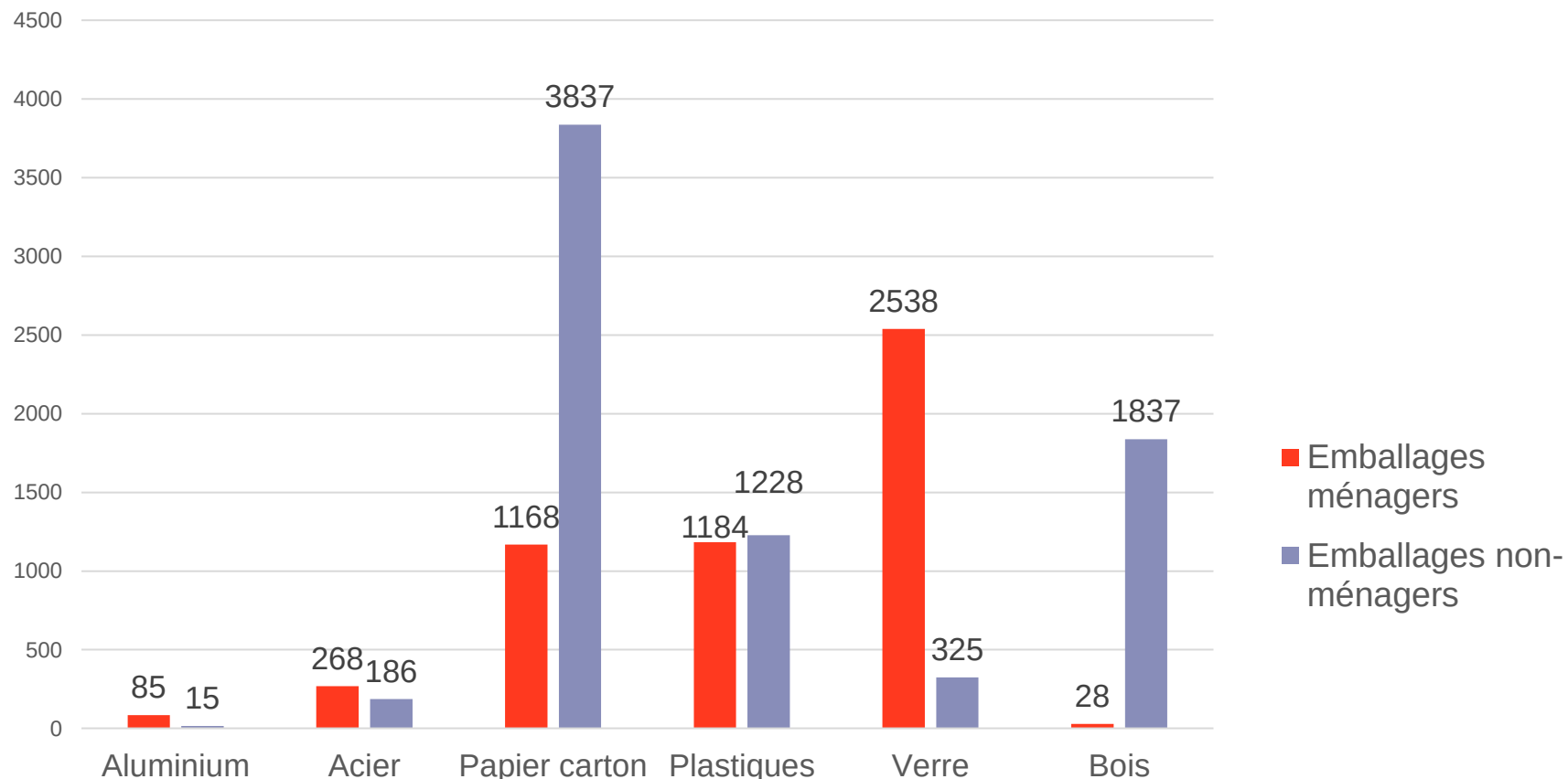
- en 2023, pour les emballages consommés ou utilisés par les professionnels ayant une activité de restauration » (dite « CHR ») * ;

- à compter du 1er janvier 2025, pour les autres emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par tous les professionnels (dite « EIC »).

* [Décret 2023-162](#)

Données générales de cadrage sur les emballages

Gisement emballages France (en ktonnes) - données 2020

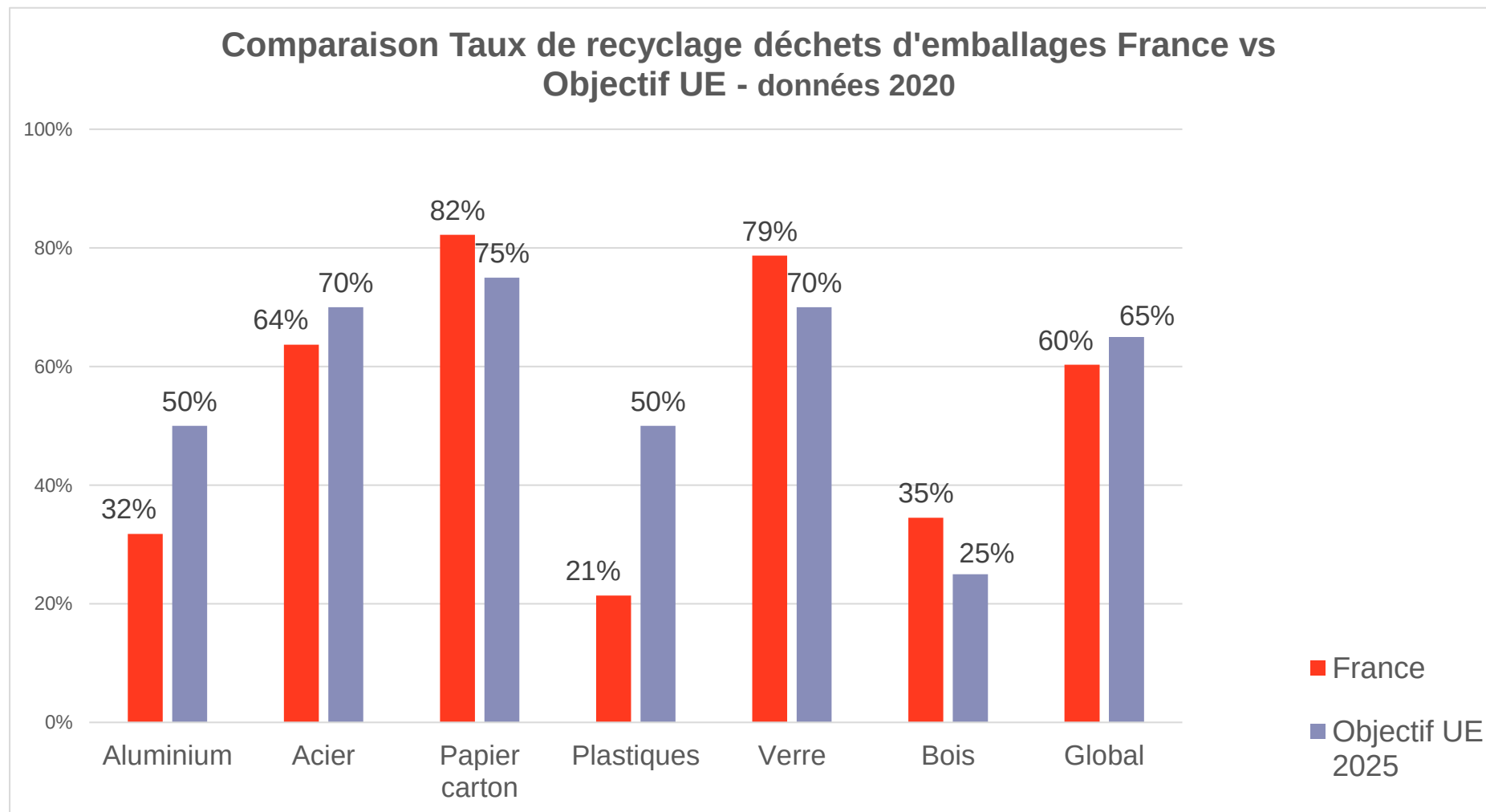


Soit 12 à 13 Millions de tonnes/an
dont :

- REP Emballages ménagers : 5,3 Millions de tonnes + 0,6 Millions de tonnes (mixte restauration)
- REP emballages CHR : 200 000 tonnes
- Future REP EIC : 6 à 7 Millions de tonnes EIC

Sources :
Donnée SYDEREP REP EMBM
Donnée Reporting Européen - ADEME

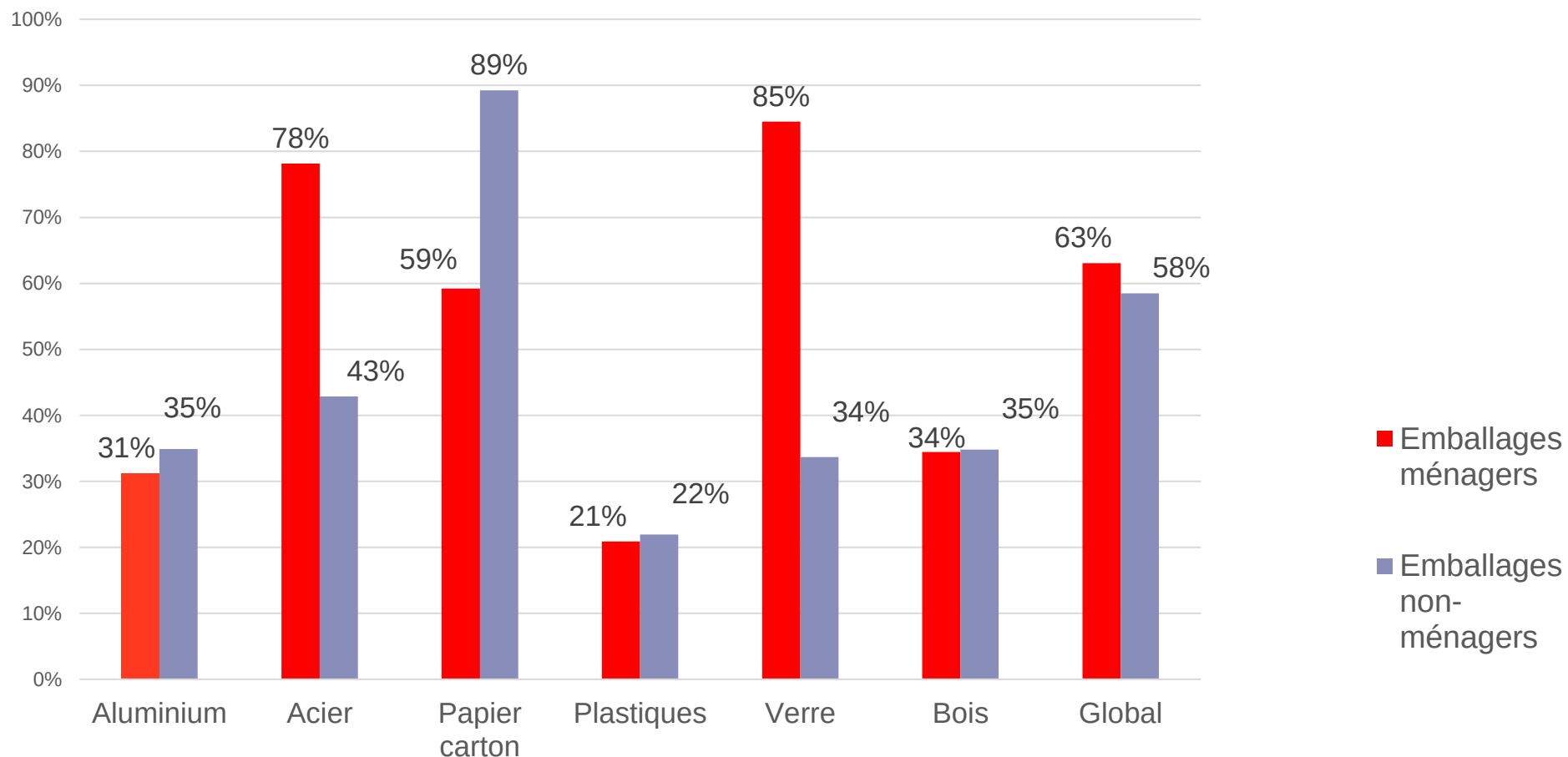
Données générales de cadrage sur les emballages



Sources :
Données Reporting Européen – ADEME
Directive 94/62/CE

Données générales de cadrage sur les emballages

Taux de recyclage déchets d'emballages France - données 2020



A noter :
Calcul des taux de recyclage, y compris pour les emballages ménagers, selon les nouvelles modalités de calcul européenne.

Source :
Donnée Reporting Européen - ADEME

Attendus de l'étude de préfiguration

Objectif : disposer d'un état des lieux actualisé et objectivé et d'éléments techniques économiques et juridiques afin de préfigurer la future organisation de mise en œuvre d'une REP appliquée aux emballages industriels et commerciaux.

3 phases d'études :

- 1- Un état des lieux des EIC mis en marché en France et une cartographie des acteurs de toute la filière
- 2- Un benchmark européen sur les filières REP relatives aux EIC (opérationnelles à la date de l'étude)
- 3- Une analyse des freins/leviers et l'élaboration de propositions d'orientations de préfiguration de gestion sous REP des DEIC (sur les plans organisationnel, économique, technique et juridique)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DSREP

